

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 608 rendant exécutoire la délibération n° 175/6eL du 8 avril 1965 concernant l'usage des entrepôts frigorifiques de l'abattoir public de Djibouti.

n° 608

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 175/6e L du 8 avril 1965 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale portant additif à la délibération n° 346 du 16 juin 1962 concernant l'usage des entrepôts frigorifiques de l'abattoir public de Djibouti et fixant les tarifs.